

Octobre
2021
numéro
1207

Interruptions volontaires de grossesse : une légère baisse du taux de recours en 2020

En 2020, 222 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées en France, ce qui représente une baisse d'environ 4 % par rapport à 2019, principalement observée en métropole. La pandémie de Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa diffusion ont eu un impact sur les conceptions durant le premier confinement, entraînant la diminution des naissances observées en 2020, et aussi celle des IVG. Le taux de recours diminue en France métropolitaine : en 2020 il est de 14,9 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, contre 15,6 ‰ en 2019. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), il est quasiment stable : 28,4 ‰ en 2020, contre 28,5 ‰ en 2019.

L'année 2020 se distingue par une baisse marquée du nombre des IVG réalisées dans les établissements de santé (154 000 contre 170 000 en 2019), tandis que les IVG médicamenteuses hors établissement ont augmenté au même rythme que les années précédentes (67 800 contre 62 000 en 2019). 72 % du total des IVG sont médicamenteuses, qu'elles soient réalisées en établissement ou non.

Les écarts régionaux perdurent, les taux de recours allant du simple au triple selon les régions. En métropole, ils varient de 11,4 IVG pour 1 000 femmes en Pays de la Loire à 21,7 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Corse a vu son taux de recours baisser plus que les autres régions, et aucune baisse n'a été constatée dans les DROM, où les taux se maintiennent ou excèdent les taux relevés en 2019, dépassant 39 ‰ en Guadeloupe et en Guyane.

Annick Vilain avec la collaboration de Jeanne Fresson et Sylvie Rey (DREES)

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) réalisées en France en 2020 s'élève à 222 000, selon les sources médico-administratives (*encadré 1*). Parmi celles-ci, 14 300 concernent des résidentes des départements et régions d'outre-mer (DROM)¹, y compris Mayotte. L'année 2020 présente une baisse alors que le nombre d'IVG avait augmenté en 2018 et 2019 (*tableau complémentaire A²*). Toutefois, tant la hausse enregistrée en 2019 que la baisse enregistrée en 2020 sont sans doute un peu surestimées, du fait de changements intervenus dans les consignes de codage et des choix statistiques effectués pour limiter autant que possible l'impact de ces changements sur la chronique du nombre d'IVG sur les trois dernières années. Au final, on estime que l'ampleur de la baisse se situe entre 9 000 et 11 000 IVG et que le nombre d'IVG en 2020 retrouve un niveau proche de celui observé en 2018.

L'année 2020 est marquée par l'impact du premier confinement et une baisse très nette en mai

Les IVG peuvent être pratiquées en milieu hospitalier (public ou privé, mais plus de 8 sur 10 sont réalisées en secteur public en 2020), selon la méthode instrumentale ou médicamenteuse. Hors établissement, les IVG sont réalisables uniquement par méthode

•••

1. Dans toute la suite de l'étude, la référence aux DROM inclut la Guadeloupe (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy depuis 2013), la Martinique, la Guyane, La Réunion et, depuis 2014, Mayotte.

2. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude, sur le site internet de la DREES.

